Jean-Baptiste André Godin à Jacques Philippe Delorme, 28 janvier 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (14)
Collation2 p. (284r, 285v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jacques Philippe Delorme, 28 janvier 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 07/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47573

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction28 janvier 1874
Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)
DestinataireDelorme, Jacques Philippe
Lieu de destinationGuise (Aisne)
Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47573?context=pdf

Description

RésuméGodin communique à Delorme une lettre d'un ministre relative à une affaire de rigole annonçant une indemnité de 1 750 F. Il demande à Delorme de réunir le conseil municipal pour délibérer sur l'encaissement de la somme.
SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage.

Mots-clés

Finances publiques, Information
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 28/03/2023
Dernière modification le 18/09/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47573?context=pdf

284

Versailles 28 Janvier 74

Cher Monsieur Delorme,

Je vous remets ci inclusa la lettre que le Ministre vient de m'écrire, comme solution à l'affaire de la régie. Je n'ai pu obtenir davantage : il faut se contenter de 17,50 par an.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47573?context=pdf

Veuillez en conséquence saisir le conseil municipal, à la première occasion, de cette question afin qu'il prenne la délibération nécessaire pour l'encaissement de cette somme.

Veuillez agréer, cher Monsieur Delorme, l'assurance de mes meilleurs sentiments

Godin

1185

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47573?context=pdf